

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre** le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

*Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2023*

*Nombre de conseillers en exercice : 33*

*Quorum : 17*

*Nombre de conseillers présents : 27*

**Présents :** Fabien DOUCET, Isabelle NEGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Alain BOURION, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Marie Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Cyril GRANGER, Bruno COMTE, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Laurence PIPERS, Valérie MILLON.

### **Excusés par procuration :**

Jean DARDENNE donne procuration à Pascale ETIENNE en date du 18 décembre 2023

Claire MARCHAND donne procuration à Cyril GRANGER en date du 18 décembre 2023

Gilles MONTI donne procuration à Isabelle NEGRIER CHASSAING en date du 19 décembre 2023

Alexandre DOS REIS donne procuration à Fabien DOUCET en date du 19 décembre 2023

Aurore TONNELIER donne procuration à Clément RAVAUD en date du 19 novembre 2023

### **Absente :**

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

### **Secrétaire de séance : Alain BOURION**

**Objet :** Rénovation énergétique et extension de l'école maternelle Pauline Kergomard -  
Approbation du projet et du plan de financement de l'opération

### **Délibération 2023 – 112**

### **Présentation de l'opération :**

Voir la note de présentation de l'opération figurant en annexe à la délibération.

### **Calendrier prévisionnel d'exécution :**

Le planning prévisionnel de réalisation des travaux est le suivant :

- |                                |                                |
|--------------------------------|--------------------------------|
| • Études de projet             | déc. 2023 – janv. 2024         |
| • Permis de construire         | 1 <sup>er</sup> trimestre 2024 |
| • Consultation des entreprises | mars – avril 2024              |
| • Choix des entreprise         | mai 2024                       |
| • Démarrage des travaux        | juillet 2024                   |
| • Fin des travaux              | septembre 2025                 |

### **Financement de l'opération :**

Sur la base des études d'avant-projet réalisée par l'équipe de maîtrise d'œuvre, **l'estimation prévisionnelle des dépenses** nécessaires à la rénovation énergétique et à l'extension de l'école maternelle Pauline Kergomard a pu être établie :

- Coût prévisionnel des travaux : **1 158 708 € HT** ;
- Coût prévisionnel de l'opération toutes dépenses confondues (travaux, études, ...) : **1 320 000,00 € HT dont 580 563 € pour la rénovation énergétique** ;

À partir de ces éléments, **un plan de financement prévisionnel** détaillant l'ensemble des subventions sollicitées et leur origine a été établi. Ce plan de financement est proposé à l'approbation du Conseil Municipal.

Ainsi, les aides sollicitées seront les suivantes :

- auprès de l'État au titre de la DETR : 40% du coût de la part de l'opération correspondant à l'extension de l'école maternelle (739 437 € HT = part Travaux et 56% des dépenses autres) ;
- auprès de l'État au titre de la DSIL : 25% du coût de la part de l'opération correspondant à l'extension de l'école maternelle (739 437 € HT = part Travaux et 56% des dépenses autres) ;
- auprès de l'État au titre du Fonds Vert : 80% du coût de la part de l'opération correspondant à la rénovation énergétique de l'école maternelle (580 563 € HT = part Travaux et 44% des dépenses autres) ;
- auprès du Département de la Haute-Vienne : 10% du coût de l'opération avec un plafond des dépenses subventionnables de 800 000 €.

### **Délibération :**

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer pour :

- valider le coût prévisionnel de ce projet ;
- valider le plan de financement prévisionnel de cette opération ;

## **DÉLIBÉRATION**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-21 et L2241-1 ;

**VU** la délibération en date du 30 novembre 2023 relative à la délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T ;

**VU** le projet de rénovation énergétique et d'extension de l'école maternelle Pauline Kergomard ;

**CONSIDÉRANT** les résultats des études d'avant-projet réalisées par l'équipe de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est le cabinet d'architecture TEKTE, pour la rénovation énergétique et l'extension de l'école maternelle Pauline Kergomard.

**CONSIDÉRANT** le coût prévisionnel des travaux estimé par le maître d'œuvre à **1 158 708,00 € HT** et le coût prévisionnel de l'opération toutes dépenses confondues qui s'établit à la somme de **1 320 000,00 € HT**.

**CONSIDÉRANT** le plan de financement prévisionnel détaillant ci-après les subventions envisagées et leur origine ;

**Plan de financement prévisionnel :**

Nature des recettes	Montant	%
ÉTAT au titre de la DETR (40% de la part de l'opération correspondant à l'extension de l'école et représentant une dépense éligible de 739 437,00 €)	295 775,00 €	22,4%
ÉTAT au titre de la DSIL (25% de la part de l'opération correspondant à l'extension de l'école et représentant une dépense éligible de 739 437,00 €)	184 859,00 €	14,0%
ÉTAT AU TITRE DU FONDS VERT (80% de la part de l'opération correspondant à la rénovation énergétique de l'école et représentant une dépense éligible de 580 563,00 €)	464 450,00 €	35,2%
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE (10% d'une dépense subventionnable de 800 000 €)	80 000,00 €	6,1%
VILLE DE PANAZOL	294 916,00 €	22,3%
<b>Coût total</b>	<b>1 320 000,00 €</b>	<b>100%</b>

**CONSIDÉRANT** la note de synthèse et la présentation du dossier relatif à la présente délibération ;

**CONSIDÉRANT** avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**DÉCIDE**

- **D'approuver** le contenu du projet et le coût prévisionnel de l'opération estimé à 1 320 000 € HT pour la rénovation énergétique et l'extension de l'école maternelle Pauline Kergomard ;
- **D'approuver** le plan de financement prévisionnel relatif à cette opération dont le détail du montant des subventions sollicitées par organisme financeur potentiel est précisé dans le tableau ci-avant ;

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 20 décembre 2023

Le Maire,

**Fabien DOUCET**



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 22/12/2023

Publié ou notifié

22/12/2023

## RENOVATION ÉNERGÉTIQUE ET EXTENSION DE L'ÉCOLE MATERNELLE PAULINE KERGOMARD

### Note de présentation de l'opération



#### **1. Présentation générale :**

La ville de Panazol s'est engagée dans une politique de développement durable sur le constat que ses infrastructures nécessitent un plan de rénovation thermique important ainsi qu'une mise aux normes. La ville souhaite également maîtriser ses coûts de fonctionnement et tendre vers l'autonomie énergétique,

Dans ce cadre, plusieurs actions ont d'ores et déjà été menées ou sont en cours de réalisation : rénovation thermique du groupe scolaire Turgot-Jaurès ; isolation de la toiture de l'ALSH Jules Verne ; construction d'une chaufferie biomasse ; audit énergétique des écoles maternelles Henri Wallon et Pauline Kergomard, et du gymnase Bernard Delage ; étude de potentiel photovoltaïque ; rénovation du gymnase Bernard Delage avec création d'une centrale photovoltaïque en toiture ; installation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de la Médiathèque ; ...

**L'école maternelle Pauline Kergomard datant du début des années 70 constitue un enjeu majeur pour la commune en matière de rénovation énergétique.**

En effet, après la rénovation des installations thermiques, une campagne de changement des menuiseries extérieures et grâce à un suivi attentif des consommations, la ville a réussi à maîtriser sa facture énergétique et ce malgré une forte augmentation du coût de l'énergie.

Néanmoins, des efforts importants restent à fournir sur cet équipement pour améliorer encore sa performance et le confort d'usage des utilisateurs.

Ainsi, un audit énergétique global a été réalisé sur cette école ; il a conduit à dresser des propositions chiffrées et argumentées de travaux d'économie d'énergie.

C'est donc dans ce cadre que la commune de Panazol a décidé d'engager les études nécessaires à la réhabilitation énergétique de cet établissement scolaire.

Celles-ci ont permis de préciser le potentiel d'économie d'énergie, de définir et hiérarchiser les investissements à engager en faveur de la maîtrise de l'énergie.

Ces préconisations portaient principalement sur le renforcement thermique du bâtiment par isolation extérieure des façades et sur la mise en place d'un système de ventilation double flux.

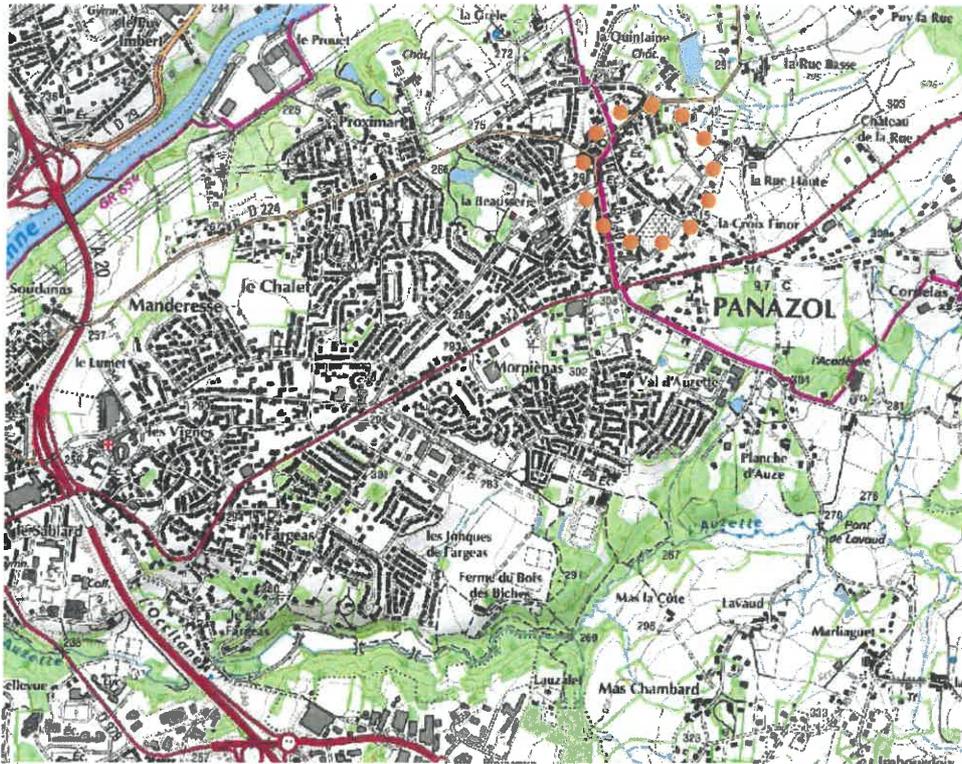
Le projet s'inscrit également dans la volonté de la ville de Panazol de s'impliquer et s'engager en faveur de **l'amélioration du confort d'usage des utilisateurs de cet équipement public** ; pour cela, elle souhaite procéder à l'agrandissement du bâtiment existant pour créer un nouvel espace de restauration et permettre la réaffectation des locaux libérés dans le cadre d'un réaménagement partiel du bâtiment.

## **2. L'école maternelle Pauline Kergomard :**

La ville de Panazol compte sur son territoire un grand nombre d'équipements publics de proximité :

- 3 établissements scolaires primaires dont l'école maternelle Henri Wallon située dans le quartier de Morpiénas, l'école maternelle Pauline Kergomard implantée dans le centre-bourg sur la place de la République et le groupe scolaire élémentaire Turgot - Jaurès entre les rues des mêmes noms.
- 2 multi-accueils de la petite enfance : « Les P'tits Loups » dans le centre-ville de la Beausserie et « Pomme d'Api » dans le quartier de Morpiénas.
- 1 maison de la Famille et de l'Enfance qui héberge le RAM, le LAEP et divers permanences sociales.
- 1 Accueil de Loisirs Sans Hébergement : l'ALSH Jules Verne implanté au cœur du quartier de Morpiénas.
- 1 médiathèque située à proximité immédiate de la Mairie dans le centre-ville de la Beausserie.
- 1 centre culturel « Jean Cocteau » qui héberge le conservatoire de musique et de danse à rayonnement communal et qui est équipé d'une salle de spectacle d'une capacité de 150 places environ.
- 1 salle des fêtes implantée dans le centre-bourg historique.
- 1 espace socio-culturel, « Le Rok ».
- 2 gymnases.
- 1 salle de gymnastique spécialisée.
- 4 cours de tennis couverts ; ...

Le bâtiment concerné par le projet objet de la présente demande de subvention est **L'ÉCOLE MATERNELLE PAULINE KERGOMARD** située place la République à Panazol.



Cet établissement accueille près de 150 élèves réparties dans 6 classes. Il est composé d'un unique bâtiment formant un T sur son terrain d'assiette. Ce bâtiment se dessine selon une volumétrie simple et tramée typique de sa période de construction. Il est structurellement composé selon un système « poteaux / poutres » béton et planchers hourdis. Les façades principales sont largement éclairées par des châssis reposant sur des allèges prises entre les planchers, poteaux et refends en béton. Construite à la fin des années 70, cette école se développe sur 2 niveaux et représente environ 1 250 m<sup>2</sup> de surface de plancher ; elle regroupe 6 classes, 1 salle polyvalente, 1 salle de restauration avec office en annexe, le bureau de direction et un dortoir.



Cet établissement constitue, au titre du code de la construction et de l'habitation, un ERP de 4<sup>ème</sup> catégorie et de type R.

L'installation de chauffage de cet établissement est récente (chaudière remplacée et réfection des réseaux de distribution en 2013) :

- 1 chaudière à condensation CHAPPEE de type MOOREA 215 E HTE d'une puissance de 210 kW fonctionnant au gaz naturel ;
- 3 circuits de chauffage équipés de pompes de circulation de marque SALMSON type SIRIUX ;
- 1 ensemble de régulation de type SAUTER avec unité de gestion locale et externalisée.



L'exploitation de cette installation thermique est assurée par la société ENGIE SOLUTION dans le cadre d'un marché public de services comprenant les prestations dites « P1 », « P2 » et « P3 ». Le poste « P1 » fait l'objet d'une clause d'intéressement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### **3. Le projet :**

La ville de Panazol, ces dernières années, s'est engagée de manière dynamique sur les questions de développement durable.

Les bâtiments municipaux tenant une part importante dans les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité, la ville de Panazol a souhaité engager la rénovation énergétique de son patrimoine bâti, notamment parmi les bâtiments qui ont fait l'objet d'un audit énergétique détaillé.

Dans cette optique et afin de déterminer les actions à prioriser en matière de maîtrise de l'énergie, la collectivité a confié en 2016 au service « esp87 » du Syndicat Energie de la Haute-Vienne (SEHV), la réalisation d'un bilan énergétique du patrimoine de la commune. Cette étude a ainsi mis en avant les sites sur lesquels il était pertinent de réaliser un programme de rénovation énergétique.

Pour compléter cette première approche, la commune en partenariat avec le SEHV et dans le cadre du plan ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique : l'objectif de ce programme est de financer et mettre à disposition des collectivités des outils d'aide à la décision, leur permettant de développer, sur leur patrimoine bâti, des projets de rénovation énergétique), a mandaté le groupement de bureaux d'études « Tribu Energie + JLM Ingénierie » pour vérifier la faisabilité technique et économique d'une opération de rénovation énergétique de l'école maternelle Pauline Kergomard.

La réalisation de ce diagnostic énergétique a été effectuée en avril 2021.

Le diagnostic énergétique est structuré en 4 phases reprenant le cahier des charges des audits énergétiques règlementaires :

- État de lieux du cadre bâti et des installations techniques ;
- Bilan énergétique et préconisations ;
- Programme d'améliorations afin d'établir un programme d'économie d'énergie ;
- Analyse économique.

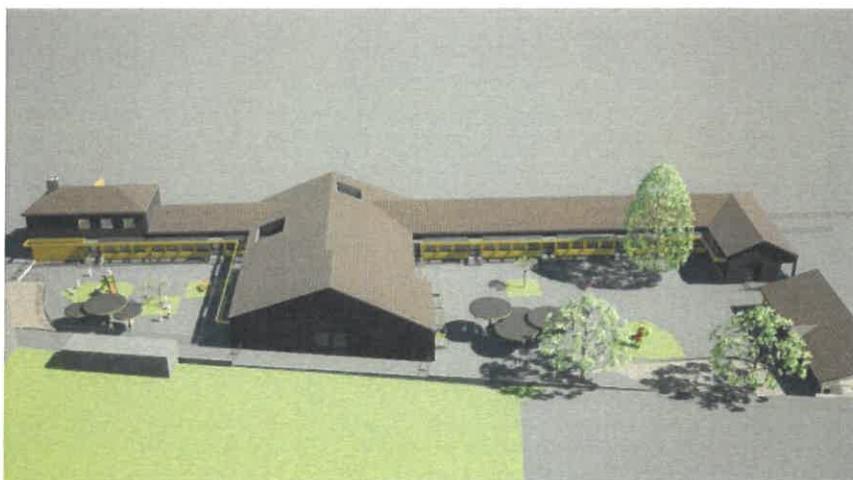
Ces préconisations portaient principalement sur :

- Le renforcement thermique du bâtiment par isolation extérieure des façades.
- La mise en place d'un système de ventilation mécanique double flux ou simple flux.
- Le remplacement des luminaires existants par des appareils plus économes en énergie.

C'est donc dans ce cadre que la commune de Panazol a décidé aujourd'hui de poursuivre ses investigations en engageant les études de maîtrise d'œuvre nécessaires à la **rénovation énergétique de l'école maternelle Pauline Kergomard** qui constitue un des équipements structurants de la collectivité pour lesquels les enjeux de réhabilitation énergétiques apparaissent comme essentiels. En effet, malgré une campagne de changement des menuiseries extérieures et un suivi attentif des consommations énergétique, des efforts importants restent à fournir sur cet équipement pour améliorer encore sa performance et le niveau de confort d'usage offert aux utilisateurs.

Les études menées par l'équipe de maîtrise d'œuvre retenues pour cette opération ont permis de préciser le potentiel d'économie d'énergie, de définir et hiérarchiser les investissements à engager en faveur de la maîtrise de l'énergie. L'essentiel du programme de travaux portera sur :

- La réfection de l'enveloppe du bâtiment (isolation des façades et des planchers),
- L'installation d'un dispositif permettant une ventilation mécanique des locaux,
- Le remplacement des appareils d'éclairage par des équipements plus performants et gérés en fonction des besoins (travaux en régie à réaliser par les équipes techniques de la ville de Panazol) ;
- La production d'EnR dans des logiques d'autoconsommation.



Le projet s'inscrit également dans la volonté de la ville de Panazol de s'impliquer et s'engager en faveur de **l'amélioration du confort d'usage des utilisateurs de cet équipement public.**

En effet, après échanges avec les différentes équipes pédagogique qui se sont succédé ces dernières années au sein de l'école maternelle Pauline Kergomard, il est aujourd'hui possible de dresser une liste des dispositions actuelles jugées comme totalement ou partiellement insatisfaisantes dans le fonctionnement de l'établissement et qui vont faire l'objet de corrections dans le cadre du présent projet :

- La surface utile de 6<sup>ème</sup> classe est inférieure à celle des autres classes et ne permet pas d'envisager d'accueillir un nombre d'enfants équivalent ;
- L'unique salle polyvalente constitue un frein à la pratique des activités de motricité et au développement des animations collectives ;
- La localisation du dortoir (à l'étage) présente un risque : chutes dans les escaliers ; évacuation en cas d'incendie par un escalier en colimaçon peu évidente ; ...
- La surface de la salle de restauration oblige une prise de repas tardive pour une partie des enfants (dont presque la moitié des « moyens ») ;
- L'office présente des non-conformités en matière d'hygiène : les circuits propres et sales ne sont pas clairement identifiés et séparés ;
- La machine à laver le linge est installée dans une des salles de propreté et le séchage du linge s'effectue dans ce même local de manière plus ou moins anarchique ;
- Le bureau de direction est trop exigü pour permettre la tenue de réunions en petit comité ;
- L'absence de salle de travail pour les professeurs n'est pas de nature à permettre au personnel enseignant de travailler dans des conditions optimales ;
- La surface de l'unique préau présent dans l'enceinte de l'école est insuffisante ;
- Les performances thermiques du bâtiment sont insuffisantes et engendrent des situations d'inconfort thermique au sein de l'établissement ;
- Il n'existe pas de dispositif mécanique permettant d'assurer dans les locaux un renouvellement automatique de l'air.

À partir de ces constats et suite à une première ébauche des besoins en locaux de l'école Kergomard, un projet d'extension et restructuration de l'école a été esquissé ; la notice architecturale établie par la maîtrise d'œuvre qui figure en annexe à la présente, présente et explicite le projet architectural validé par la maîtrise d'ouvrage.



#### 4. Les principaux objectifs de l'opération :

Les objectifs visés par ce projet sont les suivants :

- **Maîtriser et réduire les coûts de fonctionnement** et, en particulier, ceux liés aux dépenses énergétiques, dans un souci de bon usage des deniers publics ; c'est-à-dire, diminuer les besoins en renforçant **l'efficacité énergétique « passive »** : celle-ci résulte d'une part de l'isolation du bâtiment et de sa perméabilité à l'air (en utilisant des matériaux performants d'isolation thermique) et d'autre part du choix d'équipements les plus performants c'est-à-dire des produits qui rendront le même service en consommant moins.
- **Optimiser les usages en améliorant le confort d'usage** pour les utilisateurs ;
- **Préserver la valeur du patrimoine communal et assurer la pérennité de cet équipement public** ;
- **Réaliser un projet viable** c'est-à-dire adapté aux besoins et aux moyens de la collectivité tant au niveau des coûts d'investissement que des dépenses de fonctionnement et d'exploitation.

#### 5. Étude thermique « Avant/Après Travaux » :

Dans le cadre des études de conception réalisées par l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue pour la rénovation énergétique de l'école maternelle Pauline Kergomard, le bureau d'études **Energéthik** a réalisé une étude thermique dite AVANT/APRES TRAVAUX.

La synthèse des critères analysés par comparaison entre l'état existant et l'état projeté est la suivante :

- Surface prise en compte dans le calcul (SHON) : 1 042,50 m<sup>2</sup>
- Bilan des consommations en énergie primaire :

<b>CEP</b>	<b>AVANT TRAVAUX</b>	<b>APRES TRAVAUX</b>
KWh <sub>ep</sub> /m <sup>2</sup> /an	249,16	69,43
KWh <sub>ep</sub> /an	259 739	72 378

GAIN D'ENERGIE PRIMAIRE ENTRE EXISTANT ET PROJETE : **72%**

- Bilan des consommations en énergie finale :

CEF	AVANT TRAVAUX	APRES TRAVAUX
KWh <sub>ef</sub> /m <sup>2</sup> /an	229,40	52,87
KWh <sub>ef</sub> /an	239 140	55 115

GAIN D'ENERGIE FINALE ENTRE EXISTANT ET PROJETE : **77%**

- Bilan des émissions en gaz à effet de serre :

Impact GES	AVANT TRAVAUX	APRES TRAVAUX
Kg <sub>éq</sub> CO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> /an	60	12

GAIN D'ENERGIE PRIMAIRE ENTRE EXISTANT ET PROJETE : **80%**

Calculs réalisés avec la méthode TH-CE Ext (RT Existant)

Logiciel de modélisation : CYPECAD MEP version 2024a

Version du moteur de calcul utilisée : 1.0.3

## 6. Estimation prévisionnelle des dépenses l'opération :

Nature des dépenses	Montant HT
Travaux : LOT 01 – Gros-œuvre	280 537,00 €
Travaux : LOT 02 – Charpente / Couverture / Zinguerie	77 224,00 €
Travaux : LOT 03 – Bardage / Serrurerie	357 095,00 €
Travaux : LOT 04 – Menuiseries extérieures / Occultations	43 122,00 €
Travaux : LOT 05 – Menuiseries intérieures	3 950,00 €
Travaux : LOT 06 – Peinture	8 175,00 €
Travaux : LOT 07 – Cloison / Doublage / Faux-Plafond	37 069,00 €
Travaux : LOT 08 – Carrelage / Faïence / Chape	27 436,00 €
Travaux : LOT 09 – Électricité Courant Fort / Courant Faible	99 000,00 €
Travaux : LOT 10 – Plomberie / Sanitaire / Chauffage / Ventilation	152 500,00 €
Travaux : OPTIONS – Climatisation / Préaux parasols / Panneaux Rayonnants	72 600,00 €
<b>Soit une estimation prévisionnelle pour la part Travaux dont</b>	<b>1 158 708,00 €</b>
<b>Pour la part extension de l'école</b>	<b>649 113,00 €</b>
<b>Pour la part rénovation énergétique</b>	<b>509 595,00 €</b>
Marché de maîtrise d'œuvre	86 930,00 €
Marché de contrôle technique	6 430,00 €
Marché de coordination SPS	3 550,00 €
Aléas, imprévus et révisions de prix (environ 5%)	64 382,00 €
<b>Soit une estimation prévisionnelle pour la part Autres Dépenses</b>	<b>161 292,00 €</b>
<b>Total des dépenses prévues</b>	<b>1 320 000,00 €</b>

## 7. Plan de financement prévisionnel :

Nature des recettes	Montant	%
ÉTAT au titre de la DETR : 40% du coût des travaux hors lots 03 et 10 et de 56% des Autres Dépenses, soit une dépense éligible de 739 437,00 €	295 775,00 €	22,4%
ÉTAT au titre de la DSIL : 25% du coût des travaux hors lots 03 et 10, et OPTIONS, et de 56% des Autres Dépenses, soit une dépense éligible de 739 437,00 €	184 859,00 €	14,0%
ÉTAT AU TITRE DU FONDS VERT : 80% du coût des travaux des lots 03 et 10, et de 44% des Autres Dépenses, soit une dépense éligible de 580 563,00 €	464 450,00 €	35,2%
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE (10% d'une dépense subventionnable de 800 000 €)	80 000,00 €	6,1%
VILLE DE PANAZOL	294 916,00 €	22,3%
<b>Coût total</b>	<b>1 320 000,00 €</b>	<b>100%</b>



PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB112 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 20/12/2023

Objet : Rénovation énergétique et extension de l'école maternelle Pauline Kergomard - -approbation du projet et du plan de financement de l'opération

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Subventions

Date de télétransmission : 22/12/2023 Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : DÉLIBÉRATION 112 - Rénovation énergétique et extension de lécole maternelle Pauline Kergomard.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE  
DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20231220-DELIB112-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 22/12/2023